

DELIBERATION N° 2007/06-02 - BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2006 : AFFECTATION DES RÉSULTATS

Monsieur BOILEAU, rapporteur, informe l'Assemblée qu'il lui appartient de se prononcer sur l'affectation des résultats du compte administratif 2006, afin de respecter l'instruction budgétaire et comptable M14.

Les résultats d'exécution du budget sont les suivants :

- résultat de clôture d'investissement :	+ 1 325 023.55 €
- résultat de clôture de fonctionnement :	+ 880 222.47 €
- résultat global :	+ 2 205 246.02 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide par 20 voix pour et 6 abstentions (Groupe Ludres Autrement : Mmes BERTRAND,
THIRIET, MM. LEFRANC, NOEL et Groupe Ludres Notre Ville : MM. SAUTROT et FRANOUX) :

- d'affecter au budget supplémentaire 2007 l'excédent de fonctionnement de clôture au compte 1068 (section d'investissement - excédent de fonctionnement capitalisé) pour financer les différents travaux d'investissement, soit 880 222.47 €,
- de reporter au budget supplémentaire 2007 l'excédent d'investissement au compte R001 de la section d'investissement pour un montant total de 1 325 023.55 €.